

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700050-20220707-202256-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2022/56

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 30 juin 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 10
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Simone GUICHARD, Michel PREVOST.

Excusé(e)s : Sophie ALLEOUD (procuration à Carole THOMAS), Catherine LEYNON (procuration à Claire BOMBRUN), Tiphaine FARGIER (procuration à Agnès GUIGON), Philippe EUVRARD (procuration à Philippe BOUNIARD), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET).

Absent(e)s :

Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs des repas à la cantine des écoles publiques à compter du 1^{er} septembre 2022.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700050-20220707-202256-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs des repas comme suit :

- ✓ Le prix de facturation d'un repas enfant par la société API Restauration titulaire du marché étant de 3,47 € TTC, le Maire propose d'augmenter de 0,07 € TTC le prix du repas cantine à compter du 1^{er} septembre 2022. Il précise que le prix est actuellement de 3,40 € TTC.

- ✓ Le prix d'un repas adulte est fixé à 4,30 € TTC.
Bénéficiaires : enseignants, remplaçants, stagiaires, personnel communal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer les tarifs des repas comme suite à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- ✓ Le prix de facturation d'un repas enfant par la société API Restauration titulaire du marché étant de 3,47 € TTC, le Maire propose d'augmenter de 0,07 € TTC le prix du repas cantine à compter du 1^{er} septembre 2022. Il précise que le prix est actuellement de 3,40 € TTC.

- ✓ Le prix d'un repas adulte est fixé à 4,30 € TTC.
Bénéficiaires : enseignants, remplaçants, stagiaires, personnel communal.

DONNE pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 7 juillet 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 8 juillet 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

